

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 30 SEPTEMBRE 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 40

Tous les délégués, sauf

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. HERRLE, LIEHN, (excusés) qui
étaient représentés respectivement par M. SILVA, M. VOGEL et
Mme ALIBERTI.

Mme WEISS, M. GANGLOFF, M. ZINCK, Mme GESANG, M. KLIPFEL Cl.,
(excusés), MM. AMRHEIN, MESSMER, MERG.

DEL. N° 114 /2002

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION DU MASSIF VOSGIEN

VU le courrier de l'association du massif vosgien en date du 31.05.2002,

VU l'avis favorable du bureau restreint en date du 9 sept. 2002,

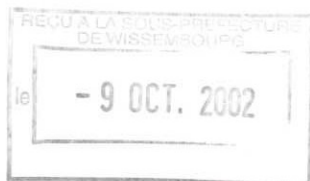
VU l'avis du bureau en date du 23 septembre 2002,

CONSIDERANT l'opportunité pour la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer
d'adhérer à l'Association du Massif Vosgien.

**Sur proposition de Monsieur le Président, les Conseillers, après en avoir délibéré, à
l'unanimité moins une abstention, décident :**

- **de l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer à l'Association
du Massif Vosgien,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y relatif,**
- **de désigner M. BERTRAND Jean-Louis, Vice Président, comme représentant de la
Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer auprès de l'Association du Massif
Vosgien.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 7 octobre 2002

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

